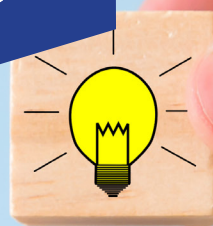


Paris, le 12 décembre 2024



REJOIGNEZ-NOUS



L'ACTUALITÉ SOCIALE AURA ÉTÉ PARTICULIÈREMENT DENSE EN CETTE FIN D'ANNÉE 2024 !

La fin d'année 2024 arrive bientôt à son terme et le rythme des négociations aura été particulièrement soutenu lors de ce dernier trimestre à la SNCF.

Pas moins de 10 accords collectifs ou avenants auront ainsi été ouverts à la signature en l'espace d'un peu plus d'un mois.

L'agenda social 2025 sera ainsi marqué par la mise en oeuvre des différentes dispositions prévus par les accords qui ont été validés, mais également par la poursuite des négociations en cours sur d'autres thèmes, ainsi que par celles qui vont s'ouvrir au cours de l'année 2025.

Les positions prises par les différentes OS, notamment de ne pas valider certains accords ne seront pas sans conséquences pour l'avenir ! ☹️☹️☹️

LA FGAAC-CFDT REVIENT PLUS EN DÉTAIL SUR LES NÉGOCIATIONS, ET LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE CE DERNIER TRIMESTRE.

RÉTROSPECTIVE FGAAC-CFDT :

RETOUR SUR LE DERNIER TRIMESTRE 2024



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel







FGAAC-CFDT Officiel

LES DIFFÉRENTS ACCORDS OU AVENANTS OUVERTS À LA SIGNATURE :





2024 ► RETOUR SUR LE DERNIER TRIMESTRE 2024 :

18 NOVEMBRE	19 NOVEMBRE	19 NOVEMBRE	29 NOVEMBRE	6 DÉCEMBRE	6 DÉCEMBRE	10 DÉCEMBRE	FIN DÉCEMBRE
AVENANT À L'ACCORD PEG <small>(1) Plan d'Épargne Groupe</small>	ACCORD PEDPP⁽²⁾ <small>(2) Pilotage de l'Emploi et Développement des Parcours Professionnels</small>	ACCORDS RELATIFS À LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUS	ACCORD SALARIAL 2025	ACCORD RELATIF AU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES	ACCORD DE TRANSITION FRET + AVENANT PEG⁽¹⁾ FILIALES FRET	ACCORD FILIALES VOYAGEURS + AVENANT PEG⁽¹⁾ FILIALES VOY	RÉPARTITION DES PR HC⁽³⁾ AVEC LES SIGNATAIRES DE L'ACCORD SALARIAL <small>(3) Positions de Rémunération Hors-Compte</small>

✓ ACCORDS SIGNÉS PAR LA CFTD CHEMINOTS ET VALIDÉS :

 ACCORD RELATIF AU PILOTAGE DE L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS	 ACCORDS RELATIFS À LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUS (FRAIS DE SANTÉ/ PRÉVOYANCE/MAINTIEN DE SALAIRE)	 ACCORD RELATIF AU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES	 ACCORD DE TRANSITION FRET + AVENANT À L'ACCORD RELATIF AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE POUR FRET
---	--	--	--

✗ ACCORDS SIGNÉS PAR LA CFTD CHEMINOTS MAIS NON VALIDÉS :

 AVENANT À L'ACCORD RELATIF AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE	 ACCORD SALARIAL 2025 (ACCORD NON VALIDÉ MAIS ENSEMBLE DES MESURES SALARIALES SAUVEGARDEES CAR ACCORD SIGNÉ PAR 2 OS)	 ACCORD FILIALES VOYAGEURS	 AVENANT RELATIF AU MAINTIEN DU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE DANS LES FILIALES VOYAGEURS
---	--	--	--

ACCORD PEDPP

19 NOVEMBRE 2024

L'accord PEDPP est signé et validé après 2 ans 1/2 de négociations !

En savoir +



POINTS IMPORTANTS À RETENIR :

Cet accord, qui apporte des droits nouveaux aux agents, a été signé par la CFTD Cheminots, la CGT et l'UNSA. Il a une durée de 3 ans et s'appliquera intégralement aux agents des filiales fret et voyageurs !

SUD RAIL N'A PAS SIGNÉ CET ACCORD :

En ne signant pas cet accord, SUD Rail se met clairement hors du jeu et se prive de nouveaux leviers d'action pour défendre les agents contractuels. C'est pour le moins paradoxal pour une OS qui s'affiche comme 1^{er} syndicat des contractuels...

ACCORDS PROTECTION SOCIALE

POINTS IMPORTANTS À RETENIR :

Les 3 accords relatifs à la Protection Sociale ont été signés par la CFTD Cheminots, l'UNSA et SUD Rail. La CGT n'a signé que 2 des 3 accords. Ils entreront en application à partir du 1^{er} mai 2025, y compris pour les filiales.

LA CGT NE GÉRERA PAS LE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ :

En ne signant pas l'accord "Frais de santé", la CGT s'exclue elle-même des commissions paritaires de suivi de la mutuelle d'entreprise et ne sera pas en capacité de piloter les niveaux de garanties et le montant des cotisations !

19 NOVEMBRE 2024

La Protection Sociale pour Tous et Toutes devient enfin une réalité à la SNCF !

En savoir +



ACCORD SALARIAL 2025

29 NOVEMBRE 2024

La FGAAC-CFTD évite le retour du gel des salaires à la SNCF !

En savoir +



POINTS IMPORTANTS À RETENIR :

L'accord salarial 2025 a été signé par la CFTD Cheminots et l'UNSA. Bien que non validé, l'ensemble des mesures salariales seront mises en oeuvre car conditionné à au moins 2 signatures.

UN AMORÇAGE DÉFINI PAR LES SEULS SIGNATAIRES :

La FGAAC-CFTD a obtenu une mesure d'amorçage prévoyant l'attribution de PR Hors Compte pour les 3 prochains exercices de notations. CGT et SUD n'ayant pas signé l'accord, ne participeront pas à la mise en oeuvre de cette mesure.

ACCORD FORFAIT MOBILITÉS

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES RECONDUIT :

La FGAAC-CFTD a obtenu la reconduction du Forfait Mobilités Durables dans les mêmes conditions de prise en charge qu'en 2024, ainsi que la prise en charge à 75% des frais de transports publics.

LE FMD MIS EN OEUVRE PAR VOIE D'ACCORD EN 2025:

Le Forfait Mobilités Durables mis en place en 2023 et reconduit en 2024 par Décision Unilatérale de l'Employeur faute d'accord valide, a été signé par la CFTD Cheminots, l'UNSA et SUD Rail pour 2025.

6 DÉCEMBRE 2024

Le Forfait Mobilités Durables sera mise en oeuvre par voie d'accord en 2025 !

En savoir +





RÉTROSPECTIVE DERNIER TRIMESTRE 2024

AVENANT ACCORD PEG

18 NOVEMBRE 2024

L'avenant relatif au Plan d'Épargne Groupe ne s'appliquera pas !

En savoir +



POINTS IMPORTANTS À RETENIR :

L'avenant à l'accord relatif au Plan d'Épargne Groupe a été signé par la CFDT Cheminots et l'UNSA. Cet avenant n'a donc pas été validé et les différentes avancées obtenues dans les négociations sont tout simplement perdues !

C'EST UNE PERTE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS :

Les agents qui rejoindront les filiales de Voyageurs ne pourront plus alimenter leur PEG et conserveront leur PEG actuel. L'ensemble des agents perdent les deux nouveaux fonds de placement et la possibilité d'épargner la PPV.

ACCORD DE TRANSITION FRET

POINT IMPORTANTS À RETENIR :

Les 2 accords de transition, qui s'appliqueront pour une durée de 36 mois dans les deux futures filiales fret (Hexafret et pour Technis), ont été signés par la CFDT Cheminots, la CGT, l'UNSA et SUD RAIL.

CES ACCORDS CONSTITUENT UN MORATOIRE SOCIAL :

Ces accords entérinent le maintien durant 36 mois des accords collectifs en vigueur au 31 décembre 2024, ainsi que l'ensemble des textes et référentiels RH, pour les agents qui seront transférés ou rejoindront les filiales fret.

6 DÉCEMBRE 2024

La FGAAC-CFDT obtient un moratoire social pour les agents de Fret SNCF !

En savoir +



ACCORD FILIALES VOYAGEURS

10 DÉCEMBRE 2024

L'accord filiales de Voyageurs n'a pas été validé !

En savoir +



POINTS IMPORTANTS À RETENIR :

L'accord relatif aux filiales de voyageurs créées en réponse aux appels d'offres a été signé par la CFDT Cheminots et l'UNSA. Cet accord à durée indéterminée n'a pas été validé et ne s'appliquera pas !

LA DIRECTION PRENDRA UNE NOUVELLE DUE :

La Direction a annoncé suite à la non validation de l'accord qu'elle prendrait une nouvelle Décision Unilatérale de l'Employeur. Le choix de CGT et SUD de ne pas signer cet accord risque d'être lourd de conséquences pour l'avenir !

PAS D'APPEL À LA GRÈVE

LA FGAAC-CFDT A DÉCIDÉ DE NE PAS APPELER À LA GRÈVE

La FGAAC-CFDT s'est inscrite dans la journée d'action et de mobilisation du 21 novembre. Elle a agi en transparence au sein de l'intersyndicale et sa stratégie claire associant mobilisation et négociations a permis d'obtenir des garanties importantes pour les agents !

LA FGAAC-CFDT A TENTÉ DE PRÉSERVER L'UNITÉ :

Une proposition permettant de préserver l'unité syndicale a été portée lors de la dernière interfédérale mais a été rejetée par CGT et SUD : celle d'une suspension unitaire de préavis pour rentrer dans une phase de suivi et de veille des négociations dans les filiales.

6 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil National de la FGAAC-CFDT décide de ne pas appeler à la grève !

En savoir +

